



Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20250605-D2025-042-DE
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 5 juin 2025

2025-042	MARCHÉ DE SERVICES LIÉS AU DÉPLOIEMENT ET À LA MAINTENANCE DE L'INSTRUMENTATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE
-----------------	--

L'an deux mille vingt cinq, le 05 juin à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	12	15

Etaient présents :

Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, Mme Cécile MARTY, Mme Isabelle PLICHON, Mme Emilie PROST, Mme Anne REVEYRAND, M. Cyrille VALLET, M. Lucien ANGELETTI.

Etaient excusés et représentés :

M. Pierre-Alain MILLET par Mme Anne GROSPERRIN, Mme Maéva PESENTI par M. Lucien ANGELETTI, M. Floyd NOVAK par Mme Anne REVEYRAND.

Secrétaire élue : Anne REVEYRAND

1. CONTEXTE

La présente délibération a pour objet d'autoriser à lancer et signer un marché de service lié au déploiement et à la maintenance de l'instrumentation du réseau d'eau potable dont les compteurs et modules de télérelèves associés.

Eau du Grand Lyon assure l'instrumentation du réseau public d'eau, les prélèvements pour l'autosurveillance et le contrôle de conformité, ainsi que le renouvellement programmé des compteurs d'eau associés. Afin d'absorber les pics de renouvellement liés à la durée de vie des équipements, Eau du Grand Lyon a décidé de compléter ses ressources internes en confiant à une entreprise spécialisée une partie des prestations relative à l'instrumentation du réseau et au renouvellement des compteurs et de leurs accessoires.

Les prestations ainsi confiées au titulaire du marché couvrent :

- Le renouvellement et la maintenance de l'instrumentation mise en œuvre sur le réseau d'eau potable :
 - L'installation et/ou le remplacement de compteurs d'eau froide tous diamètres et/ou leur module de télérelève
 - La pose de compteurs dans le cadre de l'individualisation des marchés de fourniture d'eau et/ou de son module de télérelève
 - L'installation, le diagnostic et/ou le remplacement de capteurs avec enregistreurs de fuite, actuellement Gütermann dit « ECONO »
 - L'installation, le diagnostic et/ou le remplacement de modules radio dit « TEMPO » sur les bouches de lavage. Des prestations complémentaires de plomberie pour des mises en conformité d'installations y compris les compteurs
 - Des opérations de condamnation ou suppression de bouches de lavages et du module tempo
- Le renouvellement des compteurs d'eau froide et leurs accessoires :
 - Les renouvellements de compteurs d'eau froide tous diamètres
 - Le remplacement et/ou l'installation de modules de télérelève
 - Le prélèvement de compteurs dans le cadre de contrôles échantillonnés CCSD
 - La mise en œuvre de points de distribution d'eau provisoire sur le domaine public (création de branchements, équipement de distribution adapté au besoin, suppression d'un branchement)
 - La réalisation d'enquêtes anti-pollution permettant de déterminer si le dispositif de protection sanitaire existant chez l'usager (tel que clapet anti-retour, disconnecteur, bêche de dis connexion, etc.) est adapté à la nature de son activité et s'il est maintenu en conformité avec la réglementation en vigueur

Le périmètre du marché comprend un parc de 430 000 compteurs télé-relevés, de 5 500 enregistreurs de fuite ECONO et de 4 400 capteurs TEMPO.

Le marché n° 2022543, en cours d'exécution, a été notifié à la société Roche le 24 novembre 2022. Le marché a été conclu pour une durée de 3 ans ferme prenant effet au 1er janvier 2023, pour montant minimum fixé à 1 200 000 €HT et un montant maximum de 4 800 000€HT.

Ce marché prenant fin au 31 décembre 2025, il convient de procéder à son renouvellement.

2. CADRE JURIDIQUE

Compte tenu de son montant, le présent marché est lancé par Eau du Grand Lyon en sa qualité d'entité adjudicatrice selon une procédure négociée, conformément aux articles L. 2124-3, R. 2194-3 et R. 2124-4 du Code de la Commande Publique.

Il sera conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire non alloti exécuté par l'émission de bons de commande pour une durée de 3 ans ferme, reconductible tacitement deux fois pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le montant maximal de l'accord-cadre est fixé à 6 000 000 € HT pour sa période ferme et à 2 000 000 € HT pour chaque période de reconduction.

Calendrier prévisionnel indicatif de passation du marché :

Lancement de la procédure :16 juin 2025
Date limite de réception des candidatures :1^{er} juillet 2025
Lancement de la phase offres :16 juillet 2025
La réception des offres :8 septembre 2025
Attribution en CAO :13 novembre 2025
Notification :15 décembre 2025

Dés-lors, il appartient au Conseil d'approuver l'opportunité de lancer la consultation ayant pour objet d'attribuer cet accord-cadre et d'autoriser le Directeur de la Régie à la signer, conformément à l'article L. 2122.21-1 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code de la commande publique, ses articles L. 2124-3, R. 2194-3 et R. 2124-4 ;

Vu l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

- Article 1.** Approuve le lancement en procédure négociée d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de prestations liées au déploiement et à la maintenance de l'instrumentation du réseau d'eau potable.
- Article 2.** Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie à signer ledit accord-cadre conclu pour une durée de trois ans, reconductible tacitement deux fois pour une durée d'un an et un montant maximum de 6 000 000 € HT pour sa période ferme et 2 000 000 € HT pour chaque période de reconduction.
- Article 3.** Dit que les crédits seront inscrits au budget d'Eau du Grand Lyon – la Régie selon la nature des dépenses en section d'investissement et d'exploitation.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.*

Président du Conseil d'Administration



Anne GROSPELLE

Secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com